

21 décembre 2018

## Davies au sommet en matière de fusions et d'acquisitions dans le secteur du cannabis

Selon un [article](#) publié cette semaine par IPO Edge et Yahoo Finance au sujet du marché en plein essor des fusions et acquisitions dans le domaine du cannabis, Davies est « le cabinet de référence dans le secteur du cannabis » et devance largement tous les autres cabinets juridiques en matière de fusions et d'acquisitions dans ce secteur.

Selon Dealogic, Davies trône au sommet du palmarès des cabinets en matière de fusions et d'acquisitions dans le secteur du cannabis pour 2017-2018, récoltant une impressionnante part de marché de 41 %. L'article souligne que Davies a participé, en 2018, aux trois opérations les plus importantes dans le secteur, soit l'investissement de 3,9 milliards de dollars de Constellation dans Canopy Growth, l'acquisition de MedReleaf par Aurora Cannabis pour 2,5 milliards de dollars et l'investissement de 1,8 milliard de dollars d'Altria dans Cronos.

L'associée de Davies [Patricia Olasker](#), dont l'expertise s'étend au droit du cannabis, parle de l'évolution de ce secteur émergent et fait part de ses prédictions touchant celui-ci. Elle explique que, bien que le secteur ait au départ été marqué par de simples regroupements, « le vent qui souffle actuellement en est un de diversification et de tactiques défensives de la part de joueurs qui n'appartiennent pas au secteur, comme des sociétés spécialisées dans les boissons, les produits du tabac ou les produits pharmaceutiques ». En outre, la baisse de valeur des sociétés du secteur du cannabis et les répercussions visibles de la mauvaise gestion et des lacunes en matière de gouvernance devraient, selon elle, être un terreau fertile pour l'activisme actionnarial.

Étant donné l'adoption de la loi des États-Unis intitulée *Farm Bill* le 20 décembre 2018, Patricia estime que « nous pouvons nous attendre à ce que les producteurs autorisés canadiens mettent en œuvre des stratégies musclées de fusions et d'acquisitions et d'investissement visant le marché du CBD tiré du chanvre aux États-Unis, et ce, dans l'optique d'un assouplissement éventuel des lois sur le cannabis qui, de l'avis de plusieurs, devrait s'ensuivre ».